

WIZERNES



Réuni le 10 Décembre 2018 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer - Modification des Modalités de facturation Services Communs -**

Le Maire est autorisé à signer les avenants aux conventions passées avec la CAPSO dans le cadre de la mise à disposition de services communs pour l'instruction des autorisations du droit du sol, le contrôle des autorisations du droit du sol, et le transport occasionnel pour les élèves de l'école primaire, afin de permettre le paiement de ces prestations par le biais des attributions de compensation, et non plus par le biais d'un titre de recettes.

- **Bilan des activités foncières réalisées par la Commune -**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport qui lui est présenté, reprenant les différentes acquisitions et cessions réalisées par la commune au cours des années 2012 à 2017.

- **Reprise de concessions abandonnées au cimetière de la rue P. Mendès**

France -

Il est décidé du principe de lancer une nouvelle procédure de reprise des concessions funéraires manifestement à l'état d'abandon, au cimetière de la rue Pierre Mendès France.

TRAVAUX

- **Réfection de la toiture du bâtiment des services techniques -**

Le conseil municipal adopte le projet de travaux, et confie la mission de maîtrise d'œuvre de conception des travaux à Monsieur HELLIO, Architecte à Fauquembergues.

FINANCES

- **Services Publics -**

Il est décidé de majorer d'environ 1 % les tarifs des différents services publics : concessions funéraires, concessions en columbarium, concessions en cavurnes, droits de place, (sauf pour le marché) à compter du 1^{er} Janvier 2019.

- **Salles des fêtes et du foyer Edouard Leducq -**

Le Conseil municipal décide de réviser les tarifs de 1 % environ et d'ajuster celui de la salle des fêtes compte tenu de la mise en place de vaisselle et de l'installation d'un lave-vaisselle. Il est également décidé d'instaurer un tarif pour les associations lors de l'occupation pour des manifestations à but non lucratif et de réduire celui pour les manifestations à but lucratif, étant précisé qu'elles bénéficient d'une gratuité par an.

- **Décisions modificatives -**

Les ajustements de crédits inscrits proposés, tant au budget général qu'au budget annexe du Val de Wisques, sont acceptés.

- **Intervention des agents communaux pour le compte de tiers -**

Il est décidé de réviser les coûts horaires des agents communaux à réclamer lors de leurs interventions pour le compte d'un tiers, ou en reprise d'un désordre causé par un tiers.

AU TITRE DES INFORMATIONS

- Monsieur SACÉPÉ fait part de l'état d'avancement des travaux de la salle Émile Zola, et informe que la date prévisionnelle de la fin des travaux, à savoir le 31 Mai 2019, devrait être respectée.

- Monsieur HERBERT Informe :

- De l'état du pont de la rue Pierre Mendès France, et des coûts des travaux de rénovation et de construction d'un pont neuf. Il explique que vu le peu de différence entre les 2 tarifs, le bureau de municipalité a opté pour la construction d'un pont neuf, ce qui permettra de faire des trottoirs plus larges qu'actuellement pour les piétons. Il précise que la durée de préparation du dossier est d'environ un an.

- De la parution d'un bulletin municipal fin Décembre dans lequel figurera un résumé des différentes réunions de quartiers qui ont eu lieu dans l'année, et le calendrier des fêtes 2019.

- Du démarrage prochain des travaux d'assainissement par la CAPSO rue du 8 Mai et Pierre Mendès France,

- Du nombre de logements locatifs dans le bâtiment en construction rue du 8 mai.

- Madame NEYRINCK fait part de la bonne ambiance lors opérations réalisées dans le cadre du téléthon, et des résultats financiers qui devraient être en baisse par rapport à l'an dernier.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur le maintien ou non de la cérémonie des vœux de 2019. Après discussion, il est décidé, compte tenu de l'indisponibilité de la salle Émile Zola de l'annuler.

Sont également évoqués les problèmes liés à la non réfection des trottoirs par la CAPSO suite aux travaux qu'elle effectue, et au non fonctionnement de l'éclairage du rond-point en face d'Intermarché.

Le Maire,



Daniel HERBERT